



Snpptes-Unsa



Snasub-Fsu



Sgen-Cfdt



Un Sgen-Cgt

**Lettre de l'intersyndicale à M. Luc CHATEL, ministre de l'Éducation nationale, porte-parole du gouvernement.**

Monsieur le ministre,

Nous venons d'apprendre que le secrétaire général de l'académie de Nice vient d'envoyer par porteur spécial des injonctions de rejoindre le travail à certains de nos collègues de l'académie de Nice en les menaçant, au passage, de sanctions disciplinaires.

Nous nous insurgons contre cette remise en cause du droit de grève, droit de valeur constitutionnelle, qui est bafoué par un haut responsable hiérarchique administratif.

Pour motiver sa décision, le secrétaire général de l'académie de Nice allègue "*des conséquences grandement dommageables que l'exercice de ce droit de grève entraîne s'agissant du bon fonctionnement du service public*". Selon lui, l'absence de ces collègues constitue « *un obstacle direct et certain au mandatement de la paye de plusieurs dizaines de milliers d'agents pour le mois de juillet* »

**L'intersyndicale dénonce des propos outranciers qui falsifient la réalité.**

En effet, en aucun cas, il n'est fait obstacle au mandatement de la paye de plusieurs dizaines de milliers d'agent puisque la trésorerie générale est capable de payer les agents sur la base des éléments financiers du mois précédent. L'argumentation « *d'éviter l'usage abusif (du droit de grève) ou contraire aux nécessités de l'ordre public ou aux besoins essentiels de la Nation* » en devient donc caduque.

Monsieur le ministre, vous n'avez jusqu'ici pas daigné ouvrir les négociations, comme vous y invite la loi, malgré le préavis que nous avons déposé pour cette période.

**En ajoutant l'intimidation des personnels à votre autisme, vous prenez la responsabilité d'une intensification du conflit.**

**Nous vous mettons solennellement en garde et vous informons que nos organisations syndicales seraient amenées à déposer des recours devant le tribunal administratif pour rappeler que nous ne transigeons pas avec un droit inscrit dans la constitution de notre République.**

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le ministre, l'expression de notre considération distinguée.